

COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX

DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC / CONTRAT DE PARTENARIAT
rapports d'activité 2009

séance du vendredi 15 octobre 2010

Participants – Membres de la Commission

- Mme Emmanuèle JEANDET-MENGUAL, Adjointe au Maire, Présidente de la Commission
- Mme Geneviève ELIE, Conseillère municipale
- M. Alain ROUZIES, UFC que choisir
- Mme. THAFOURNEZ, Confédération Syndicale des familles,
- Mme Armelle LE MORVAN, Association des parents d'élèves de l'enseignement

Autres participants :

- M. Patrick MICHEL, Direction de la Tranquilité Publique
- M. Michel DORBAIS, Direction des Espaces Publics et Naturels
- M. Christian FECAMP, Direction des Espaces Publics et Naturels
- Madame Sylvie DUVAL, Direction Générale des Services
- M. Jean-Christophe BUAILLON, Direction des Affaires Juridiques
- Mlle Marie ARGENTIN, Direction des Affaires Juridiques

Absents / excusés:

- M. Kader CHEKHEMANI, Adjoint au Maire
- Mme. Edith CALONNE, Conseillère Municipale
- M. Olivier LEVREY, Directeur Général Adjoint du Pôle Management et Ressources
- M. Guillaume GRANDIN, Direction de l'Accueil des Publics
- M. Frank INVERNIZZI, Direction des Espaces Publics et Naturels
- M. Frédéric TREIZENEM, Direction Générale des Services
- Association « Vivre en HLM »
- Union Départementale des Associations Familiales

Conformément à l'article L.1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Commission Consultative des Services Publics Locaux s'est réunie le vendredi 15 octobre 2010 afin d'examiner les rapports d'activité 2009 des délégations de service public (chambre funéraire, crématorium, fourrière de véhicules) et du contrat de partenariat.

CHAMBRE FUNÉRAIRE – CRÉMATORIUM

- En l'absence de Monsieur Guillaume GRANDIN (Direction de l'Accueil des Publics), Monsieur Jean-Christophe BUAILLON a présenté les rapports d'activités de la chambre funéraire et du crématorium pour l'exercice 2009.

Monsieur BUAILLON a donc rappelé les principaux faits liés à la délégation de service public de la chambre funéraire :

- le nombre de corps déposés est en hausse (+11,02%), le motif invoqué pour expliquer cette évolution étant l'augmentation du taux de mortalité en 2009,

- quelque soit le lieu de domicile du défunt, un tarif unique (119,04€) est entré en vigueur le 1er juillet 2009. Il est important de noter qu'il s'agit de la première augmentation tarifaire depuis 2004,
- le délai légal afin de procéder aux funérailles d'un défunt est de 6 jours. Ce délai est parfois dépassé lorsque le défunt est un indigent, en cas d'enquête policière, ou si des difficultés sont rencontrées pour retrouver la famille,
- Le chiffre d'affaires pour l'exercice 2009 s'élève à 57 473€, soit une augmentation d'environ 14%,
- La redevance correspondant à l'année 2009 s'élève à 2 058€. Ce montant reste faible.
- les prestations rendues par le délégataire sont de très bonne qualité,
- pour des raisons démographiques, le délégataire préconise que le nombre de cases soit augmenté dans un proche avenir afin d'anticiper l'augmentation annoncée du taux de mortalité. La Ville de Rouen envisage de mener une étude afin de savoir s'il y a lieu ou non d'augmenter la capacité d'accueil des corps,
- Le délégataire propose également de prévoir l'implantation de salons supplémentaires pour la présentation des défunts et le recueillement des familles en l'absence de cérémonie d'adieu religieuse ou au crématorium.

Concernant la chambre funéraire, Monsieur Alain ROUZIES, représentant de l'association « UFC que choisir » a interrogé les services sur les raisons qui engendrent une telle augmentation du taux de mortalité mais aussi sur l'importance des frais généraux (95%).

La Ville n'a pas d'explication certaine quant à l'évolution de ce taux de mortalité en 2009 comme pour l'avenir.

Il a également été précisé que le présent contrat de DSP ayant été conclu pour une durée de dix ans arrivait à échéance le 30 juin 2011. L'échéance de cette délégation de service public étant proche, il a donc été décidé de la prolonger par voie d'avenant pour une durée d'un an. Dans cette optique, la Ville de Rouen mène actuellement un travail sur le choix du mode de gestion.

• Monsieur BUAILLON présente ensuite le rapport d'activité 2009 relatif au crématorium :

- ➔le 1er septembre 2009, une révision tarifaire a été effectuée afin de prendre en compte les changements d'indices préconisés par l'INSEE. Toutefois, il est important de noter que ce raccordement d'indice a entraîné une diminution du tarif qui s'est répercutée sur le chiffre d'affaires.
- ➔Par rapport à l'année 2008, le nombre de crémations a diminué en raison de l'incendie de mars 2009 mais aussi du fait de la hausse d'activité des autres crématoriums présents sur la région rouennaise. Suite à l'incendie, le crématorium d'Yvetot a accepté d'effectuer des crémations pour le compte de la Ville de Rouen entraînant une augmentation de son activité.
- ➔En raison de ces différents éléments, le chiffre d'affaires correspondant à l'année 2009 a donc subi une diminution par rapport à l'année 2008 qui a également entraîné une baisse de la redevance d'environ 8%.
- ➔les prestations rendues sont de qualité. Ainsi, la gestion de l'incendie qui a touché le crématorium en mars 2009 a permis, que compte tenu des circonstances, un minimum de désagréments affecte les familles. Cet incendie a eu pour origine une surchauffe de l'un des fours.
- ➔En ce qui concerne l'incendie, une rénovation complète des fours a été effectuée en juillet 2009. A ce sujet, Madame Emmanuèle JEANDET-MENGUAL, a précisé que le délégataire avait très bien réagi sur le plan technique et avait pris les mesures nécessaires pour ne pas pénaliser les familles.
- ➔Le délégataire a informé la Ville de Rouen que des travaux de remise aux normes environnementales sont à envisager avant 2018. En effet, un arrêté du 28 janvier 2010 impose une diminution des quantités de polluants rejetés avant le 15 février 2018. Le contrat de délégation de service public arrivant à échéance uniquement le 13 janvier 2019, ces travaux de mise en

conformité devront impérativement être effectués dans le cadre de cette délégation de service public. Dans cette perspective, une estimation des coûts de remise aux normes environnementales devra être effectuée. Ces travaux seront à la charge du délégataire.

→ Le délégataire propose également de réaliser des travaux d'embellissement des salles de cérémonie afin d'améliorer l'accueil des familles.

Monsieur Alain ROUZIES, représentant de l'association « UFC que choisir » a fait remarquer à la Ville de Rouen que d'une année sur l'autre le montant des frais généraux diminuait. Ce phénomène relève-t-il d'une action de la Ville ou d'une décision du groupe? La Ville étudiera cette question afin d'apporter une réponse précise aux membres de la CCSPL.

FOURRIÈRE DES VÉHICULES

• Monsieur Patrick Michel (Direction de la Tranquillité Publique) retrace les principales caractéristiques de l'activité de la fourrière en 2009 :

- Il n'y a pas eu de nouveaux moyens (humains, matériels) mis en route sur cette période,
- L'année 2009 se caractérise par une baisse de l'activité (-5%) causée par une activité de plus en plus faible de la Police Nationale dans ce secteur,
- Le déficit d'exploitation quant à lui augmente par rapport à 2008. Cela est dû notamment à la hausse de certaines charges et à un tassement du chiffre d'affaires,
- le nombre minimum de réquisitions fixé par le contrat a été atteint. Par conséquent, la Ville n'a pas versé de pénalités au délégataire
- dans le cadre de conventions distinctes du contrat de délégation le liant à la Ville, le délégataire intervient également sur le territoire de 21 autres communes.

Patrick Michel a également indiqué qu'une mise à jour des tarifs et notamment des frais de garde était en cours de réalisation. La majorité de l'activité sur Rouen concerne essentiellement les véhicules des usagers rouennais mais également ceux des usagers de l'agglomération.

• Par ailleurs, il est indiqué à la Commission qu'un troisième avenant au contrat a été conclu le 22 décembre 2009 afin:

- d'adapter les horaires de présence des camions d'enlèvement avec la présence terrain des équipes de la police municipale,
- de mettre en place un délai maximal d'enlèvement de 4h pour les véhicules brûlés,
- de mettre en place dans les camions d'enlèvements des terminaux de paiement pour les usagers,
- d'intégrer une clause permettant une révision automatique des tarifs en cas de nouvel arrêté ministériel,
- de modifier les modalités de calcul de la redevance d'exploitation (elle sera dorénavant calculer sur le chiffre d'affaire et elle sera constituée d'une part fixe (2 000 €) et d'une part variable lorsque les tarifs, fixés par arrêté ministériel, seront révisés). Le montant estimé de la redevance est de l'ordre de 12 000 €.
- de mettre en place un service d'enlèvement à destination des rouennais souhaitant abandonner leurs véhicules hors d'usage pour un montant de 10 €. Ces véhicules seront ensuite pris en charge par un « épaviste ».

Madame Emmanuèle JEANDET-MENGUAL a précisé qu'en dessous d'un certain chiffre forfaitaire de véhicules enlevés, c'est la Ville qui payait. Lors du dernier avenant, il a été décidé de supprimer ce seuil en ce qui concerne le nombre de véhicules enlevés sur la voie publique.

En conclusion, Madame Emmanuèle JEANDET-MENGAL a précisé que la délégation de service public était en déficit apparent. Les membres de la CCSPL s'interrogent sur le caractère communautaire de ce service public qui pourrait relever de la CREA.

Monsieur Alain ROUZIES, représentant de l'association « UFC que choisir », a souhaité faire des remarques notamment à propos des frais de garde et d'enlèvement qui sont en principe payés par les assurances directement. De ce fait, une somme revient donc au délégataire (EFFIA). Une seconde remarque à propos des honoraires qui étaient intégrés dans les frais généraux a été formulée.

Suite à ces différentes questions, Madame Emmanuèle JEANDET-MENGUAL a souhaité indiquer que la police municipale avait fait un effort sur les questions de stationnement de façon générale. En effet, une amélioration du suivi du stationnement sur la Ville a été remarquée. Une rigueur sur les contraventions a également été constatée. Depuis deux ans, les services de la Ville de Rouen ont constaté une augmentation de l'activité de la Police Municipale et notamment une augmentation du nombre de contraventions d'environ 30%.

Au cours de cette Commission, Monsieur ROUZIES a soulevé différentes problématiques qui concernent en particulier l'accès à la fourrière, l'absence de sécurisation au niveau des feux de la prison, le manque d'indication, l'absence de passages piétons, les horaires d'ouverture des services (fourrière/police municipale). S'agissant de questions qui relèvent davantage des services de la Ville, Mme JEANDET-MENGUAL invite le représentant de l'UFC Que Choisir à se rapprocher des Élus et services compétents.

A propos de la question sur la procédure de récupération des papiers, Monsieur ROUZIES préconise de réfléchir sur une entente entre la fourrière et la police municipale pour faciliter la récupération des papiers du véhicule. En réponse à cette question, Monsieur Patrick Michel (Direction de la Tranquillité Publique) a expliqué que cette procédure ne pouvait pas être modifiée puisque celle-ci était fixée par le Code de la Route. Quant à l'accès à la fourrière, un plan est disponible au service de la Police Municipale et sur le site internet.

CONTRAT DE PARTENARIAT

• Messieurs Michel Dorbais et Christian Fécamp (Direction des Espaces Publics et Naturels) présentent le rapport d'activité 2009 du contrat de partenariat.

Globalement, il est constaté que les obligations à la charge de Citéos sont respectées et les investissements se développent conformément au calendrier prévu. Quelques points complémentaires sont présentés :

- ◆ Le bâtiment PCRT a déménagé des locaux provisoires du centre Pélissier vers la rue orbe le 13 janvier 2009
- ◆ Fin mars 2009, l'ensemble des systèmes centraux du PCRT a été réceptionné. La Ville de Rouen a intégré dans le programme fonctionnel de ce système le jalonnement dynamique des parkings (taux d'occupation du parc et nombre de places libres sont indiqués et révisés environ toutes les minutes).
- ◆ Le PCRT gère les demandes de priorité bus sur les lignes classiques hors TEOR et métro. Les services de la Ville de Rouen adaptent les phases sur les carrefours de la ville, ce qui permet une amélioration de la vitesse commerciale. En 2009, 5 carrefours ont été mis en service. Au cours de cette année, il a été vérifié la pérennité du système.

◆ Dans le cadre du PPP, il existe également un pilotage PMV (Panneaux à Messages Variables) qui se traduit par la gestion des plans de diffusion et de la messagerie événementielle. Actuellement, des données destinées à l'alimentation d'un site web trafic sont en cours d'élaboration.

◆ En ce qui concerne les équipements de voirie, il était prévu dans le PPP de réaliser 46 carrefours à feux, en 2009, 44 ont été réalisés. Au regard de ces chiffres, il reste deux carrefours à feux à réaliser.

◆ Les trois derniers PMV ont été posés et raccordés au PCRT en 2009 (Bois Guillaume, Sud 3 et la rive gauche). L'ensemble du programme concernant ces équipements a été réalisé fin 2009.

◆ Les six derniers postes de jalonnement dynamique ont été posés et raccordés en 2009.

◆ Le déploiement des dispositifs de comptage dans les parkings en ouvrage s'est poursuivi au cours de cet exercice.

◆ Le système du téléjalonnement dynamique et l'affichage du nombre de places disponibles dans les parkings a été mis en fonctionnement. Deux parkings (parking du CHU et du Mont-Riboudet) ne sont pas encore équipés du fait de la vétusté de leurs systèmes de péage.

◆ 330 boucles de comptage ont été posées et raccordées au PCRT. En 2009, le nombre total de boucles de comptage s'élève à 449 au lieu des 420 prévus dans le contrat de partenariat. L'ajout supplémentaire de boucles de comptage n'a eu aucun impact financier pour la Ville de Rouen. Cette augmentation s'explique par les besoins de connaissance du trafic et de la régulation des feux.

◆ Deux stations de mesure sont en attente d'installation sur le boulevard maritime.

◆ La Ville de Rouen a expliqué qu'un observatoire du trafic avait été mis en place afin de connaître avec précision le trafic journalier et en particulier le trafic de poids lourds à l'entrée de Ville et au centre Ville. Madame Emmanuèle JEANDET-MENGUAL a ajouté que cet outil permettait d'aller plus loin dans l'étude de la circulation en générale. La DEPN a également indiqué que les données statistiques étaient disponibles auprès de la CREA et des collectivités territoriales.

◆ Concernant les réseaux **de télécommunications**, il a été précisé que le réseau en fibre optique s'élève actuellement à 12,8KM contre 12,7KM en 2008. Ce réseau a été mis en place pour couvrir les besoins d'interconnexion des équipements situés trop loin de la boucle optique.

Au cours de cet exercice, 133 antennes ont été réceptionnées et déployées sur le territoire rouennais pour assurer le raccordement des équipements clients. L'émetteur se trouve à Canteleu et trois antennes de bases ont été installées fin 2008.

Seize antennes « pico » supplémentaires ont été installées afin d'assurer le relais. Au total, il est prévu d'installer 152 antennes qui seront raccordées au réseau Wi-Max. La réception du phasage sera réalisée fin 2010.

◆ Concernant **l'éclairage public**, 112 rues, 1623 points lumineux et 78 armoires ont été rénovés et remis aux normes. Au sujet des armoires, le service MAFO de la Ville de Rouen a interrogé le service DEPN afin de savoir de qui relevait la propriété des armoires. Actuellement, les armoires appartiennent à la société Vinci Park mais celles-ci seront basculées dans le patrimoine de la Ville de Rouen à la fin du contrat de partenariat.

Dans ce domaine, les actions de rénovations ont conduit au remplacement de 1 155 crosses et de 475 mâts d'éclairage public.

Actuellement, 28% du parc lumineux de la Ville de Rouen est neuf, 17% est en bon état et 29% est dans un état moyen contre 37% de vétusté en 2007. L'année 2010 sera la première année où la priorité a été donnée à la rénovation des rues de la Ville de Rouen (40% ont été rénovées en 2010).

◆ Concernant **l'effacement des réseaux et renouvellement de câbles**, en 2009, il a été fait appel au fond de réserves d'effacement de réseaux pour un linéaire de 1113 mètres correspondant à une dépense de 159 325€. Ce fond de réserves est alimenté par les loyers trimestriels. Au cours de cet exercice, le fond de réserves de remplacement des câbles a également été utilisé pour un linéaire de 1376 mètres correspondant à une dépense de 193 603€. Depuis l'origine du contrat, 194 086€ pour un linéaire de 1 398 mètres ont été dépensés sur le fond de réserves d'effacement de réseaux ainsi que 587 691€ pour 4796 mètres linéaire ont été utilisés sur le fond de réserves de remplacement des câbles.

Lorsque la société Vinci Park fait appel à ces deux fonds, les services techniques de la Ville de Rouen vérifient les bordereaux de prix et la longueur linéaire afin de contrôler si les montants d'appel aux fonds de réserves correspondent bien à la prestation réalisée.

◆Concernant **la télégestion et la variation de puissance**: l'objectif de cette prestation est de réduire le niveau d'éclairage tout en conservant une luminosité conforme au niveau de l'éclairage du sol. Le Grand Boulevard sert de test. Sur ce point, le recours à la technologie synapse s'est révélé inefficace pour prévoir un déploiement complet sur le territoire de la Ville de Rouen. Le délégataire a assumé la perte de 600 000€ investis à perte dans l'utilisation de cette technologie. Citéos envisage de travailler sur cette prestation avec la société philips.

◆Concernant **la consommation électrique**, une baisse de la consommation électrique a été réalisée en 2009 (2400KW contre 4295kw). Cette baisse est le résultat des opérations de rénovation menées au niveau de l'éclairage public et de la rénovation du réseau des feux tricolores.

◆En 2009, le nombre d'interventions (830) effectuées par Citéos est en diminution par rapport à 2008. La plupart des pannes concernant l'éclairage public sont signalées à Citéos soit par les agents de la Ville dans le cadre des tournées nocturnes, soit par les riverains.

◆15 540€ de pénalités ont été versées en 2009 à la Ville de Rouen en raison notamment du non respect du seuil d'interventions fixé dans le contrat de partenariat. Il a été indiqué au cours de la CCSPL que le critère principal du contrat de partenariat était le critère de performance. Ce dernier s'évalue principalement à travers le nombre d'interventions de Citéos.

Suite à cet exposé, Monsieur ROUZIES, représentant de l'association « UFC que choisir », a demandé à la Direction des Espaces Publics et Naturels si le nombre de points lumineux serait réduit dans les années à venir. Les services techniques de la Ville de Rouen ont répondu négativement à cette interrogation. Il a été expliqué par Monsieur Dorbais que dans le cadre du PPP, il y avait une contrainte notamment en matière de déploiement du nombre de points lumineux. L'accroissement de ces points lumineux s'inscrit dans le cadre de la rénovation urbaine. Par exemple, au niveau du quartier Grammont, il a fallu augmenter le nombre de points lumineux.

L'association « UFC que choisir » a également demandé de connaître les programmes de rénovation des éclairages publics sur le territoire rouennais. Monsieur Dorbais a expliqué que les programmes de rénovation étaient des programmes annuels déclinés en programmes trimestriels. La procédure d'information des usagers en ce qui concerne la rénovation des éclairages publics lui a aussi été expliquée. En effet, lorsqu'il est prévu une campagne de rénovation des éclairages publics dans un secteur, des prospectus sont distribués aux riverains et une réunion publique est organisée un mois avant la réalisation des travaux.

Quant au sujet des bornes escamotables, la Ville de Rouen a imposé à Vinci Park de disposer d'un lot de rechange de bornes et de totems afin d'assurer la maintenance des bornes. Les bornes relèvent actuellement de la gestion de la société SAGEM puisqu'elles sont encore sous garantie. En revanche, en fin de garantie, elles basculeront automatiquement dans le patrimoine de la Ville de Rouen.

Il a également été précisé à cette association qu'au niveau de la rue de la porte des champs, les feux sont coordonnés dans le sens montant.

En conclusion, Madame Emmanuèle JEANDET-MENGUAL, a indiqué qu'un effort important avait été fait pour reprendre la main sur le contrat qui est extrêmement compliqué au quotidien à mettre en œuvre pour les services techniques de la Ville de Rouen.

Il a également été précisé que la Ville de Rouen va s'adjoindre un coordonnateur général afin d'intégrer les aspects juridiques et rédiger un avenant n°2 d'ici le premier semestre 2011. Cet avenant va permettre à la Ville de Rouen de renégocier un certain nombre de points techniques du

contrat de partenariat public-privé sans pour autant le dénaturer.

Cet avenant sera aussi l'occasion d'étudier de façon précise les effets de la dérégulation de l'énergie sur le contrat de partenariat.

ANNEXE :

Évolution prévisionnelle des loyers du Contrat de Partenariat Public Privé

Milliers d'euros constants		2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Récapitulatif annuel du budget la Ville									
	Total								
Loyer financier (A) hors fonds de réserve		2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Frais financiers TTC (fonctionnement)	13139,71		179,71	375,71	549,97	704,59	786,69	860,66	860,66
Loyers en cession de créances TTC (investissement)	36862,04		444,39	962,77	1 451,83	1 924,20	2 196,36	2 439,39	2 439,39
Loyers renouvellement TTC (investissement)	22368,86		2 288,86	2 965,03	2 571,87	2 282,96	1 914,28	856,91	682,30
	S/Total		2 912,96	4 303,51	4 573,66	4 911,75	4 897,33	4 156,95	3 982,34
Loyers Energie et maintenance TTC (prévisionnel) (fonctionnement)			1 507,00	1 810,00	1 810,00	1 810,00	1 810,00	1 810,00	1 810,00
	TOTAL		4 419,96	6 113,51	6 383,66	6 721,75	6 707,33	5 966,95	5 792,34

Milliers d'euros constants		2015 à 2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Récapitulatif annuel du budget la Ville								
		Total						
Loyer financier (A) hors fonds de réserve		2015	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Frais financiers TTC (fonctionnement)	13139,71	860,66	860,66	860,66	215,16	0,00	0,00	0,00
Loyers en cession de créances TTC (investissement)	36862,04	2 439,39	2 439,39	2 439,39	609,85	0,00	0,00	0,00
Loyers renouvellement TTC (investissement)	22368,86	627,00	609,04	609,04	1 464,92	1 023,39	209,96	0,00
	S/Total	3 927,05	3 909,09	3 909,09	2 289,93	1 023,39	209,96	0,00
Loyers Energie et maintenance TTC (prévisionnel) (fonctionnement)		1 810,00	1 810,00	1 810,00	1 810,00	1 810,00	1 810,00	301,00
	TOTAL	5 737,05	5 719,09	5 719,09	4 099,93	2 833,39	2 019,96	301